

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU SOMMAIRE</b> <b>Conseil Municipal du 30 mars 2009</b></p>
--

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du Budget principal « Commune »**

**Affectation du résultat de fonctionnement 2008 du Budget annexe "7 Logements Locatifs – Rue de l'Hippodrome »**

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du Budget « Assainissement ».**

**Vote des taux Communaux d'Imposition 2009**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour 2009 et de maintenir ces taux d'imposition rappelés ci-dessus.

**Adoption du Budget Primitif Principal 2009 « Commune »**

Fonctionnement

Dépenses	:	2 741 212 € 00
Recettes	:	2 741 212 € 00

Investissement

Dépenses	:	1 604 920 € 81
Recettes	:	1 604 920 € 81

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE le budget primitif 2009 du budget principal « Commune » ainsi présenté.

**Adoption Budget Primitif 2009 « Restaurant Scolaire Municipal »**

Fonctionnement

Dépenses	:	433 000 € 00
Recettes	:	433 000 € 00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE le budget primitif 2009 du budget annexe du Restaurant Scolaire Municipal ainsi présenté.

**Adoption du Budget Primitif 2009 « 7 logements locatifs – Rue de l'Hippodrome »**

Fonctionnement

Dépenses	:	88 714 € 25
Recettes	:	88 714 € 25

Investissement

Dépenses	:	28 961 € 00
Recettes	:	28 961 € 00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE le budget primitif 2009 du budget annexe des 7 logements locatifs – rue de l'Hippodrome ainsi présenté.

**Adoption du Budget Primitif 2008 « Assainissement »**

Fonctionnement

Dépenses	:	220 000 € 00
Recettes	:	220 000 € 00

Investissement

Dépenses	:	1 146 000 € 00
Recettes	:	1 146 000 € 00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE le budget primitif 2009 du budget « Assainissement » ainsi présenté.

**Programme Voirie 2009**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'Entreprise PEROTIN T.P. de 28 670€00 HT, mieux disante, pour le lot n°1 Enrobé chaussée – Boulevard de la Trinité,
- de retenir l'offre de l'Entreprise PEROTIN T.P. de 22 300€00 HT, mieux disante pour le lot n°2 Enrobé trottoirs rue de Montfort,
- de retenir l'offre du Parc Equipement DDE 35 de 71 600€00 TTC, mieux disante pour le lot n°3 Point à temps automatique 100 tonnes,